



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Objet : agrégation interne EPS

Paris, le 20 février 2017

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale
DGRH
Ministère de l'Éducation Nationale
72 rue Regnault
75013 PARIS

Madame la Directrice Générale,

Suite au report des écrits de plusieurs disciplines de l'agrégation interne, le SNEP et le SNES FSU vous avaient adressé un courrier en date du 27 janvier soulevant plusieurs problèmes et posant des questions relatives aux dates retenues qui tombaient pendant les congés scolaires pour 2 zones en métropole. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse et nous le déplorons.

Or l'EPS est de nouveau confrontée à une annulation et un report d'une partie des écrits.

En effet, la date de report tombe à nouveau sur les congés scolaires d'une zone. Nous ne pouvons que regretter cette décision qui place de nombreux candidats dans des conditions personnelles et financières difficiles, sans qu'aucune mesure financière ne soit actuellement envisagée.

Ces collègues ont, par deux fois déjà, engagé des frais pour assurer leur présence aux écrits de l'agrégation (nuitées + déplacements) et vont une nouvelle fois devoir assumer financièrement ce deuxième report. Ils ont par ailleurs engagé des frais pour les périodes de congés (billets de train, d'avion, location...) et se trouvent en difficulté compte tenu du fait que les reports tombent sur ces périodes.

Nous souhaitons, en lien avec l'Inspection Générale, que puisse être étudiée la possibilité de changer la date de report de l'écrit 1 pour la porter à la fin des zones de vacances afin de ne pénaliser personne. Nous souhaitons également que la possibilité soit donnée à chaque candidat s'étant présenté à l'écrit du 15 février de bénéficier de nouveau de l'autorisation d'absence de 2 jours ouvrables avant le début des épreuves écrites selon la note de service 99-116.

Le concours de l'agrégation est un concours exigeant. Pour l'ensemble des candidats, l'année de préparation est souvent une année stressante et chargée en travail entre préparation de cours, cours devant élèves, préparation pour l'agrégation, sacrifices personnels.

Un écrit le 2 mars avec un début des épreuves orales le 24 mars et une date des résultats d'admissibilité prévue aux alentours du 10 mars réduit considérablement le temps nécessaire aux corrections mais met aussi les candidats dans des postures délicates (à peine quinze jours entre les résultats d'admissibilité et les épreuves d'admission). Dans quelles conditions vont être corrigées les copies de l'écrit 1 ?

Initialement, les candidats avaient, entre les épreuves d'admissibilité et d'admission, 2 mois de préparation basés uniquement sur les oraux et 1 mois après la parution des résultats d'admissibilité. Nous vous demandons donc de revoir les dates des oraux afin que les candidats admissibles puissent se préparer au mieux et se concentrer sur les épreuves d'admission avec un temps suffisant pour répondre aux exigences du concours, soit un décalage fin avril (avant les épreuves du CAPEPS interne).

D'autre part, la communication faite sur Publinet pour justifier de ce nouveau report est incompréhensible pour la profession et le SNEP-FSU. Sans juger l'intitulé du sujet, ce n'est pas, sauf erreur de notre part, « *Du fait d'erreurs de communication rendant le sujet difficilement compréhensible* » que l'épreuve est annulée mais suite à une communication orale erronée dans une salle, donnant comme référence 1967 pour le sujet. Nous souhaitons confirmation de cette information puisque, si celle-ci est avérée, elle doit être notée au PV de la salle.

Le SNEP FSU a le souci de conserver le caractère national du concours et l'équité entre collègues. Si la communication orale est avérée, alors effectivement les candidats doivent recomposer mais dans les meilleures conditions possibles, ce qui ne nous semble pas être le cas avec le calendrier proposé.

Espérant que des suites favorables seront données à ces demandes des candidats dont le SNEP-FSU se fait l'écho, nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Coralie BENECH
Secrétaire Nationale

Copie à M. Noblecourt

Copie à Mme Debuchy, M. Barrué